



CLUB DES ANCIENNES AUTOMOBILES VAROISES

Le Firmament – Bât. A
330, Bd du Général Brosset
83200 TOULON
Tél : **07 67 48 14 49**
Courriel : secretariat@lecaav.com

*Depuis 1982 le CAAV
vous accompagne
sur les routes
www.lecaav.com*

Charte de la bonne conduite

En adhérant à l'association "Club des Anciennes Automobiles Varoises", je m'engage à respecter les règles suivantes :

Article 1 : Je me conduis en adulte responsable et je véhicule une image positive de l'association.

Article 2 : Tout acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison notamment, mais sans s'y limiter, de son appartenance à un courant religieux, une ethnie ou un parti politique est à proscrire.

Article 3 : Si j'ai connaissance d'un problème, de toute nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'association, je dois impérativement et immédiatement en informer les membres du Bureau.

Article 4 : Lors de chaque réunion ou manifestation, les personnes organisatrices ainsi que les lieux d'accueil seront impérativement respectés. Les lieux devront être nettoyés et débarrassés de tout objet appartenant aux membres.

Article 5 : Lors de chaque réunion ou manifestation, aucun acte malveillant, frauduleux ou illégal ne sera toléré. Les contrevenants s'exposeront automatiquement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

Article 6 : Aucune atteinte ne sera portée ni par mes gestes, mes paroles ou mon attitude à l'association "Club des Anciennes Automobiles Varoises" ou un de ses membres. Les contrevenants s'exposeront automatiquement à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

Article 7 : Le nom de l'association "Club des Anciennes Automobiles Varoises" ne pourra en aucun cas être utilisé à titre personnel et/ou individuel pour son propre bénéfice ou au bénéfice d'un tiers.

Article 8 : Les membres du Bureau sont responsables de la communication externe (presse, TV, radio, partenaires,...), par conséquent, tout membre de l'association qui souhaitera s'exprimer officiellement au nom de l'association devra en informer le Bureau et ne devra communiquer que sur des informations officiellement validées.

Par ma accord, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou de plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive) définies et notifiées par les membres du Bureau.